



Randon Margeride
Communauté de Communes

Séance du jeudi 23 juillet 2020

Date de la convocation: 17/07/2020

Membres en exercice :
35

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 30

Votants : 35

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Patrice MONTEIL, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Michel PIRONON, Alain RAYNALDY, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Murielle TEISSEDRE, André THEROND, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBOUL

Représentés : Céline DELMAS, Laurent RICHARD, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Didier VIGOUROUX

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

DE_2020_066 - Objet : CREATION d'EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le Président expose à l'assemblée que pour la saison d'été 2020, il y a lieu de créer 10 emplois saisonniers.

En effet, il faudra :

- 5 adjoints d'animation territoriaux non titulaire pour l'ALSH
 - 3 agents pour l'ALSH de Rieutort-de-Randon
 - 2 agents pour l'ALSH de Grandrieu
 - 4 agents techniques non titulaires pour le lac de Ganivet
 - 1 surveillant de baignade pour le site de Ganivet
 - 3 agent d'accueil et de vente pour le site de Ganivet
 - 1 adjoint technique non titulaire
- 1 Agent de propreté pour le siège de la Communauté de Communes

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/07/2020 048-200069102-20200723-DE_2020_066-DE

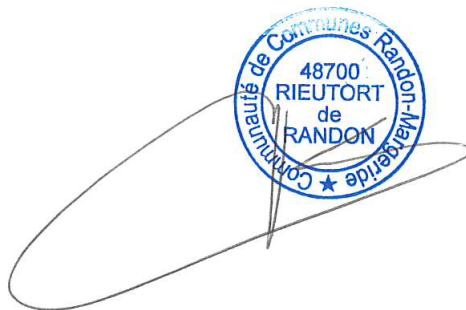
Le conseil Communautaire, **approuve à l'unanimité** la création de 10 emplois saisonniers et :

- **Décide** l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif 2020.
- **Donne** toute délégation à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président,
François SAINT-LEGER



RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/07/2020 048-200069102-20200723-DE_2020_066-DE